

→ DB copie pour
page 2 AD 1/2



Secteur Mines Chimie Enrichissement
Business Group Mines
BUM/DRS

DRIRE LIMOUSIN

A l'attention de M. DUBEST

15, Place Jourdan
87038 LIMOGES cedex

Bessines, le 26/02/2010

Affaire suivie par G. CADORET
05/55/60/59/34 – gwenaelle.cadoret@areva.com

Réf : BGM/DRS/CESAAM/ENV CE 10/045 - GCT / GCT

Objet : Point sur la situation administrative des sites de Mas-Roussine, Champsanglard et Le Vignaud.

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 23/11/2009 relatif aux inspections des sites miniers uranifères de Mas-Roussine, Le Vignaud et Champsanglard, veuillez trouver ci-après les éléments de réponses concernant la situation administratives de ces sites.

SITE DU VIGNAUD :

Périodes d'exploitation : Décembre 1956 à 1962 (le détail des périodes d'exploitations pour chaque chantier de ce site figure en annexe 1 du Bilan de Fonctionnement de la Creuse : fiches de chantier 310a à 310g).

Date d'arrêt des travaux : 1962

Période de réaménagement : Les documents d'archives ne mentionnent pas de périodes de réaménagement. En revanche, à cette époque, la remise en état des sites était réalisée dès la fin des travaux d'exploitation. Par conséquent, pour le site du Vignaud, la période de réaménagement se situerait autour de 1962 – 1963.

AREVA NC

Etablissement de Bessines - CESAAM - 1, avenue du Brugeaud - 87250 BESSINES - Tél. : 05 55 60 50 70 - Fax : 05 55 60 50 86

RC Limoges B 305 207 169 76 B 82 - APE 0990Z

Siège Social :

33 rue La Fayette - 75009 PARIS - France - Tél. : 01 34 96 00 00 - Fax : 01 34 96 00 01

SA CAPITAL DE 100 259 000 € - 305 207 169 RCS PARIS

Validité des titres miniers :

- **Décret du 19 avril 1958** accordant un permis exclusif de recherches de mines d'uranium, d'autres métaux radioactifs et de substances connexes, dit « Permis du Vignaud », à la Compagnie Française des Minerais d'Uranium (CFMU) pour une durée de trois ans
→ **Date de parution au JO : 26 avril 1958**
→ **Date d'expiration : 25 avril 1961**
- **Décret du 30 décembre 1961** accordant à la Compagnie Française des Minerais d'Uranium, la prolongation de validité du permis exclusif de recherches de mines d'uranium, d'autres métaux radioactifs et de substances connexes, dit « Permis du Vignaud » (Creuse), pour une durée de trois ans à compter du 26 avril 1961.
→ **Date de parution au JO : 9 janvier 1962**
→ **Date d'expiration : 25 avril 1964**

Droit minier applicable : Décret n°56-838 du 16 août 1956 portant code minier

Documents administratifs mettant fin aux travaux : Aucun courrier en notre possession. De plus, nous rappelons que le Code Minier de cette époque ne mentionnait pas de procédures types sur l'arrêt des travaux dans le cadre de permis de recherche.

SITE DE CHAMPSANGLARD :

Périodes d'exploitation :

- Mars 1957 à 1969 pour les travaux miniers souterrains
- Décembre 1978 à janvier 1980 pour les mines à ciel ouvert

Le détail des périodes d'exploitations pour chaque chantier de ce site figure en annexe 1 du Bilan de Fonctionnement de la Creuse : fiches de chantier 311a à 311c.

Date d'arrêt des travaux :

- 1969 pour les travaux miniers souterrains
- janvier 1980 pour les mines à ciel ouvert

Période de réaménagement :

Les documents d'archives ne mentionnent pas de périodes de réaménagement. En revanche, à cette époque, la remise en état du site était réalisée dès la fin des travaux d'exploitation. Par conséquent, pour les travaux miniers souterrains de Champsanglard, la période de réaménagement se situerait autour de 1969, et pour les mines à ciel ouvert, la date de fin des travaux de réaménagement est le 30 avril 1980, comme mentionné dans le Bilan de Fonctionnement de la Creuse, en annexe 1, fiche de chantier 311a.

Validité des titres miniers :

- **Décret du 19 avril 1958** accordant un permis exclusif de recherches de mines d'uranium, d'autres métaux radioactifs et de substances connexes, dit « Permis du Champsanglard », à la Compagnie Française des Minerais d'Uranium (CFMU) pour une durée de trois ans
→ **Date de parution au JO : 26 avril 1958**
→ **Date d'expiration : 25 avril 1961**

- **Décret du 30 décembre 1961** accordant à la Compagnie Française des Minerais d'Uranium, la prolongation de validité du permis exclusif de recherches de mines d'uranium, d'autres métaux radioactifs et de substances connexes, dit « Permis du Champsanglard » (Creuse), pour une durée de trois ans à compter du 26 avril 1961.
→ **Date de parution au JO : 9 janvier 1962**
→ **Date d'expiration : 25 avril 1964**

- **Décret du 21 novembre 1964** accordant à la Compagnie Française des Minerais d'Uranium, la prolongation de la validité du permis exclusif de recherches de mines d'uranium, d'autres métaux radioactifs et de substances connexes, dit « Permis du Vignaud » au profit de la Compagnie Française des Minerais d'Uranium, pour une durée de trois ans à compter du 26 avril 1961.
→ **Date de parution au JO : 26 novembre 1964**
→ **Date d'expiration : 26 avril 1966**

- **Arrêté ministériel du 9 février 1968** accordant à la Compagnie Française des Minerais d'Uranium, un permis d'exploitation de mines d'uranium, d'autres métaux radioactifs et de substances connexes, dit « Permis du Villard », pour une durée de cinq ans
→ **Date de parution au JO : 28 février 1968**
→ **Date d'expiration : 27 février 1972**

- **Arrêté ministériel du 3 mai 1973** accordant à la Compagnie Française des Minerais d'Uranium, la prolongation de la validité du permis exclusif de recherches de mines d'uranium, d'autres métaux radioactifs et de substances connexes, dit « Permis du Villard », pour une durée de cinq ans
→ **Date de parution au JO : ?**
→ **Date d'expiration : 3 mai 1978**

- **Arrêté ministériel du 31 mai 1978** accordant à la Compagnie Française des Minerais d'Uranium, la prolongation de la validité du permis exclusif de recherches de mines d'uranium, d'autres métaux radioactifs et de substances connexes, dit « Permis du Villard », pour une durée de cinq ans
→ **Date de parution au JO : 13 juin 1978**
→ **Date d'expiration : 28 février 1983**

Droit minier applicable :

- *Pour les travaux miniers souterrains (fin du réaménagement : 1969) :*
Décret n°56-838 du 16 août 1956 portant code minier.
- *Pour les mines à ciel ouvert (fin du réaménagement : 30 avril 1980) :*
Décret n°56-838 du 16 août 1956 portant code minier, modifié par la Loi n°70-1 du 2 janvier 1970 - art. 18 JORF 4 janvier 1970 en vigueur le 1er novembre 1970, modifié par la Loi n°77-620 du 16 juin 1977 - art. 17 JORF 18 juin 1977

Documents administratifs mettant fin aux travaux : Aucun courrier en notre possession.

Pour les travaux miniers souterrains (fin du réaménagement : 1969) : Nous rappelons que le Code Minier de cette époque ne mentionnait pas de procédures types sur l'arrêt des travaux dans le cadre de permis d'exploitation.

Pour les mines à ciel ouvert (fin du réaménagement : 30 avril 1980) : Nous rappelons que le Code Minier de cette époque mentionne que : « *Après exécution des travaux, l'exploitant est tenu de remettre dans leur état antérieur les terrains de culture, en rétablissant la couche arable, et la voirie.* » (Code Minier, Titre IV, Chapitre 1er, Article 71-2).

SITE DE MAS-ROUSSINE :

Périodes d'exploitation :

- 1968 – 1969 : Mine à ciel ouvert du Mas
- 1968-1969 : Mine à ciel ouvert de Roussine (1ère phase d'exploitation)
- 1980-1981 : Mine à ciel ouvert de Roussine (2ème phase d'exploitation)

Le détail des périodes d'exploitations pour chaque chantier de ce site figure en annexe 1 du Bilan de Fonctionnement de la Creuse : fiches de chantier 312a et 312b.

Date d'arrêt des travaux :

- 1969 pour la mine à ciel ouvert du Mas
- 1981 pour la mine à ciel ouvert de Roussine

Période de réaménagement :

- *Pour la mine à ciel ouvert du Mas :* Les documents d'archives ne mentionnent pas de périodes de réaménagement. En revanche, à cette époque, la remise en état du site était réalisée dès la fin des travaux d'exploitation, par conséquent, elle se situerait autour de 1969.
- *Pour la mine à ciel ouvert de Roussine :* Les documents d'archives ne mentionnent pas de périodes de réaménagement. En revanche, un dossier d'abandon ayant été déposé le 15 juin 1981, le réaménagement aurait été antérieur à cette date.

Validité des titres miniers :

- **Arrêté Ministériel du 10 mars 1967** accordant un permis d'exploitation de mines d'uranium, d'autres métaux radioactifs et de substances connexes, dit « Permis des Dauges », au profit de la Compagnie Française des Minerais d'Uranium pour une durée de cinq ans, à compter de la date de la publication au Journal Officiel.
→ **Date de parution au JO : 21 mars 1967**
→ **Date d'expiration : 20 mars 1972**
- **Arrêté Ministériel du 12 octobre 1972** accordant à la Compagnie Française des Minerais d'Uranium, la prolongation de validité du permis exclusif de recherches de mines d'uranium, d'autres métaux radioactifs et de substances connexes, dit « Permis des Dauges », pour une durée de cinq ans
→ **Date de parution au JO : 21 octobre 1972**
→ **Date d'expiration : 21 mars 1977**
- **Arrêté Ministériel du 29 juillet 1977** accordant à la Compagnie Française des Minerais d'Uranium, la prolongation de validité du permis exclusif de recherches de mines d'uranium, d'autres métaux radioactifs et de substances connexes, dit « Permis des Dauges », pour une durée de cinq ans
→ **Date de parution au JO : 10 août 1977**
→ **Date d'expiration : 21 mars 1982**

Droit minier applicable :

- *Pour la mine à ciel ouvert du Mas :*
Décret n°56-838 du 16 août 1956 portant code minier.
- *Pour la mine à ciel ouvert de Roussine :*
Décret n°80-330 u 7 mai 1980 relatif à la Police des Mines et des Carrières. (Titre IV : Le délaissement et l'abandon des travaux).

Documents administratifs mettant fin aux travaux :

- Aucun courrier en notre possession pour la mine à ciel ouvert du Mas, en 1969.
- Arrêté préfectoral du 16 novembre 1981 actant de la déclaration d'abandon des travaux de la mine à ciel ouvert de Mas-Roussine.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués

Le Chef d'Etablissement

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. LAURET', written in a cursive style.

G. LAURET